

Le régime de mobilisation au Canada

Il prendra fin dès que la guerre contre l'Allemagne sera terminée — Les crédits militaires se chiffrent à \$699,235,000 — Le recrutement de l'armée canadienne d'occupation, en Europe

(par Pierre Vigeant)

Ottawa, 6 (D. N. C.). — Le régime actuel de mobilisation prendra fin dès que la guerre contre l'Allemagne sera terminée: le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, M. Douglas Abbott, a annoncé cette importante nouvelle aujourd'hui au cours du débat sur les crédits de l'armée qui s'élèvent à \$699,235,000. Cette déclaration vient confirmer et compléter celle de M. King qui a déjà été faite que les forces canadiennes qui participeront à la guerre contre le Japon se composeront uniquement de volontaires. On continue cependant pour le moment d'appeler environ 7,000 hommes par mois.

M. Abbott a communiqué à la Chambre plusieurs autres renseignements du plus vif intérêt au cours de la journée. Il a d'abord indiqué la méthode que l'on se proposait de suivre pour recruter l'armée canadienne d'occupation en Europe. On utilisera d'abord ceux qui exprimeront le désir de continuer à servir et on complètera les effectifs en affectant à ce corps les soldats qui ont servi le moins longtemps en Europe. Les autres soldats de notre armée outre-mer seront rapatriés au fur et à mesure que les navires seront disponibles. On commencera par démobiliser les soldats qui ont servi le plus longtemps, mais on tiendra également compte de motifs humains en accordant la préférence aux hommes mariés et à ceux qui se doivent à leur famille.

M. Abbott a précisé que 11,836 hommes de l'armée territoriale se sont rendus outre-mer comme conscrits depuis l'adoption de l'arrêté ministériel numéro 8891. Par contre, 2,400 hommes de l'armée territoriale se sont inscrits dans l'armée active depuis novembre et sont arrivés en Europe comme volontaires. Il reste environ 4,000 conscrits qui peuvent encore être envoyés

outre-mer en vertu de l'arrêté ministériel.

M. Abbott a encore révélé que les pertes de l'armée canadienne depuis le mois de novembre se sont élevées à 10,000 hommes environ. Les prévisions étaient de 17,000 hommes.

M. Abbott a enfin révélé comment on avait disposé des cas de désertion. Les soldats qui avaient déserté ou s'étaient absentés sans permission ont été expédiés en Europe aussitôt qu'ils sont retournés à leur unité ou qu'ils ont été repris. Comme ils s'étaient absentés précisément dans le but d'éviter de traverser, on a commencé par les envoyer outre-mer.

Il n'y a eu que 70 hommes dont la cause a été soumise à une cour martiale: tous les autres cas ont été jugés sommairement par le commandant de l'unité intéressée. Des 70 soldats qui ont comparu en cour martiale, un a été acquitté, trois attendent encore leur sentence et les autres ont été condamnés à des peines qui varient de 15 jours de détention à 14 mois de travaux forcés.

Au début de la séance le député de Témiscouata, M. Jean-François Pouliot, a soumis une motion qui demandait de prolonger d'un an le mandat du parlement actuel. Il s'en est suivi une passe d'armes fort amusante entre le président de la Chambre, M. J.-A. Glen, et le député de Témiscouata. M. Glen a demandé à M. Pouliot de démontrer que sa motion devait être acceptée en raison de son urgence. M. Pouliot a commencé un discours, mais M. Glen l'a prié de s'en tenir à la question de l'urgence.

M. Pouliot a commencé plusieurs tirades pour dire qu'il n'avait pas peur d'affronter l'électeur, qu'il ne restait que quelques jours pour

prendre cette importante décision qu'il espérait à ne pas être le seul à défendre les droits du parlement.

Chaque fois, le président l'a rappelé à l'ordre en lui intimant de traiter la question d'urgence. M. Pouliot a riposté vivement à plusieurs reprises. Il a dit la première fois qu'il ne pouvait tout de même pas parler par signes puisqu'il n'avait pas affaire à un sourd-muet. Il a ensuite exprimé le regret de voir le président insinuer qu'il voulait rejeter sa motion. Il s'est enfin exclamé qu'il ne pouvait tout de même pas répéter le mot "urgent" indéfiniment pour faire sa preuve. M. Glen a fini par rejeter la motion.

Le gouvernement a laissé entendre qu'on instituera bientôt des poursuites devant les tribunaux contre les gens qui ont attaqué récemment des constables de la prévôté à Gatineau-Mills, Québec. Voilà ce qui ressort d'un rapport officiel déposé à la Chambre par le ministre de la Justice, M. St-Laurent, à la suite d'une interpellation de M. Herbert Bruce, député progressiste-conservateur de Toronto-Parkdale. Le docteur Bruce avait demandé aussi à quelles mesures le gouvernement eut recours à la suite des "émeutes de Drummondville où l'on attaqua des policiers de la prévôté et de la gendarmerie royale".

Le ministre de la justice répondit d'abord qu'une enquête minutieuse continuait depuis le 28 février, le jour même où se produisit l'incident de Drummondville.

Le député de Toronto-Parkdale voulut aussi savoir si les autorités fédérales feront le nécessaire pour prévenir des affaires du même genre. "C'est à espérer", répliqua M. St-Laurent.

Quant à l'échauffourée de Gatineau Mills, le rapport du ministre de la Justice déclare en particulier: "On s'attend d'instituer des pour-

(suite à la page deux)

A Ottawa

(suite de la première page)

suites bientôt contre certains individus qui ont été identifiés”.

Le Dr Bruce demanda encore: “A-t-on puni le constable de Gatineau Mills qui aurait surveillé toute la rixe sans même tenter d'intervenir?”

M. Saint-Laurent conclut: On enquête également sur la conduite de ce policier local, mais, avant de sévir contre lui, il faudra communiquer avec le procureur général de la province de Québec”.

M. J.-G. Gardiner, ministre de l'Agriculture, a déposé hier, aux Communes, les derniers contrats que l'Angleterre vient de conclure avec le Canada pour l'achat en notre pays de bacon, de jambon, de boeuf et d'oeufs en 1946. L'annonce de la signature de ces nouvelles ententes pour l'expédition de vivres outre-mer a été annoncé officiellement, à la Chambre, plus tôt cette semaine.

Ces contrats pourvoient à l'achat par la Grande-Bretagne de pas moins de 450,000,000 de livres de bacon et de jambon; de 60,000,000 de livres de boeuf; de 1,750,000,000 de caisses d'oeufs (de trente douzaines par boîte) et de 5,000 tonnes d'oeufs séchés. De plus, l'Angleterre acceptera tout le surplus de boeuf et d'oeufs que le Canada pourra expédier outre-mer, sans compter des nouvelles ententes, pourvu toutefois que l'on trouve assez de navires pour transporter ces vivres supplémentaires.

Pierre VIGEANT